

Perks, T., & Haan, M. (2010). The dwelling-type choices of older Canadians and future housing demand: An investigation using the Aging and Social Support Survey (GSS16). *Canadian Journal on Aging*, 29(3), 445-463.

### Contexte de l'ouvrage et de la recherche

|                       |  |
|-----------------------|--|
| <i>Année :</i>        | 2010   |
| <i>Auteurs :</i>      | Perks : Sociologue et kinésiologue. The Prentice Institute. Université de Lethbridge. Alberta.<br>Haan : Sociologue. Canada Research Chair in Population and Social Policy. Université du Nouveau-Brunswick.   |
| <i>Pays :</i>         | Canada   |
| <i>Public visé :</i>  | Promoteurs, entrepreneurs, politiciens, personnes reliées au marché de l'habitation.   |
| <i>Échantillon :</i>  | 15 755 Canadiens âgés de 55-75 ans (en 2002) vivant dans trois différents types de domicile privé : (1) communauté générale, (2) restriction d'âge, (3) restriction d'âge et services de soins de santé.   |
| <i>Méthodologie :</i> | General Social Survey (GSS16) (2002) de Statistiques Canada. Entrevue téléphonique. Approche quantitative. Facteurs testés pour prédire type de domicile : (1) Réseau social : présence d'un conjoint, différence d'âge avec conjoint, nombre d'enfants, nombre de frères/sœurs, (2) État de santé : santé (Health Utility Index), activité physique, santé perçue, (3) situation économique : revenu, statut d'emploi, retraite, année depuis la retraite, (4) sociodémographique : âge, sexe, statut d'immigration, localisation de la résidence. Projection pour chaque année de 2002 à 2022 pour tous ces facteurs, en fonction du taux de mortalité afin de prédire le choix résidentiel futur. |

### Résumé et analyse

|  |  |
|--|--|
| <i>But de la recherche :</i>           | L'étude vise à déterminer l'impact qu'ont le réseau social, la santé et la situation économique des aînés Canadiens sur leur choix résidentiel actuel et dans le futur.  |
| <i>Objectifs :</i>                     | (1) Déterminer l'impact du réseau social sur le choix résidentiel<br>(2) Déterminer la relation entre l'état de santé et le type de domicile choisi.<br>(3) Identifier les facteurs économiques derrière le choix résidentiel.<br>(4) Déterminer comment les facteurs sociaux, économiques et reliés à la santé peuvent influencer le profil résidentiel des aînés Canadiens de 2002 à 2022.   |
| <i>Pertinence :</i>                    | La littérature actuelle portant sur le domicile des personnes âgées est surtout descriptive et n'identifie pas les facteurs guidant la décision résidentielle. Particulièrement, peu d'information porte sur des caractéristiques de bases comme le réseau social, la santé et la situation économique.  |
| <i>Cadre théorique et conceptuel :</i> | Les auteurs identifient le modèle de migration de <u>Wiseman (1980)</u> comme étant le plus pertinent pour leur recherche puisqu'il met l'emphase sur les ressources personnelles et les contraintes reliées au choix résidentiel. Ainsi, selon Wiseman (1980), le réseau social, l'état de santé et la situation économique sont des éléments influençant de manière significative la probabilité d'un individu à déménager. Toutefois, les personnes âgées déménagent également en prévision d'un changement dans ces caractéristiques ( <u>Schafer, 2000</u> ), d'où leur importance pour la compréhension de la mobilité résidentielle des aînés dans le futur. Plusieurs études américaines et canadiennes appuient les auteurs sur la pertinence des facteurs à étudier pour le choix résidentiel des aînés. De ce fait, la présence et les capacités du conjoint sont très importants (Esterlin et al., 1993; Lakdawalla & Schoeni, 2003). De même, le nombre d'enfants et la présence de frères et sœurs pourraient jouer un rôle dans le choix domiciliaire ( <u>Breeze et al., 1999</u> ). La santé prédirait également la probabilité à déménager, principalement dans des résidences de soins de longue-durée, selon <u>Hays (2002)</u> et <u>Trottier et al. (2000)</u> . La situation économique des aînés pourrait également influencer le type de logement habité, puisque selon <u>Sullivan et Baranek, (2003)</u> un changement important de revenu survient avec la retraite, pouvant engendrer changement de domicile. |
| <i>Argumentation :</i>                 | Selon les auteurs, bien que 96% des aînés Canadiens vivent dans un domicile sans restriction d'âge, plusieurs facteurs sociaux, économiques et reliés à l'état de santé peuvent influencer un choix résidentiel vers des   |

domiciles avec restriction d'âge et/ou soins de santé pour personnes âgées. Toutefois, avant de déterminer l'impact de ces variables, il est primordial d'établir d'abord le portrait des aînés vivants dans ces différentes alternatives résidentielles. Ainsi, selon les données du General Social Survey, les **femmes sans diplôme universitaire**, vivant dans des **milieux urbains** à l'ouest de l'Ontario aurait davantage de probabilité de vivre dans des résidences avec restriction d'âge mais sans soins de santé. Cette tendance augmenterait avec l'**âge** des aînés. De plus, les **femmes** avec un **diplôme collégial ou universitaire**, vivant dans les **régions rurales** dans la province de Québec vivraient davantage dans les résidences avec restriction d'âge et soins de santé. Au-delà des caractéristiques sociodémographiques, le **réseau social** serait la raison la plus importante pour déterminer le choix résidentiel personnes âgées au Canada. En effet, selon Perks et Haan, la **présence ou non d'un conjoint** aurait un impact significatif sur ce choix : les personnes vivant avec un conjoint vivraient moins dans des résidences avec restriction d'âge. Le **nombre d'enfants** prédirait également le choix domiciliaire, à l'inverse de la présence de frères et sœurs. Pour ce qui est de l'**état de santé**, seul l'état de **santé mesuré avec le Health Utility Index (HUI)** permettrait de prédire le lieu de résidence, étant particulièrement significatif pour les résidences avec restriction d'âge (avec ou sans services de soins de santé). La **santé perçue** et l'**activité physique** n'influencerait pas le choix résidentiel des aînés canadiens. Certains éléments de la situation économique ont également un impact significatif sur le type de logement habité. Alors que la **retraite** n'est pas prédictive du choix résidentiel, avoir un **emploi** (à temps partiel ou complet) réduit de 50% les probabilités de vivre dans une résidence avec une restriction d'âge et de 75 % de vivre dans une résidence avec restriction d'âge et services de santé. Le **revenu** a également un impact : pour chaque dollar enregistré, la probabilité de vivre dans une résidence avec restriction d'âge diminue de 15 % et de 24 % pour les résidences avec restriction d'âge et services de soins de santé. De tous ces facteurs, ceux reliés au **réseau social** sont ceux permettant de mieux prédire le choix résidentiel des personnes âgées au Canada. **Bien qu'également important l'état de la santé et la situation économique n'ont donc pas un impact aussi fort sur la décision résidentielle que le réseau social.** Avec ces résultats en tête, les auteurs tentent de prédire les demandes résidentielles dans le futur. Ainsi, le domicile dans la communauté générale restera très populaire auprès des aînés, 70 % d'entre eux y demeurant encore à l'âge de 95 ans. Le 30% restant se répartira entre les résidences avec restriction d'âge, celles sans soins plus populaire jusqu'à l'âge de 90 ans. Par conséquent, **il sera important dans le futur de se préoccuper, non pas uniquement de la demande d'alternatives résidentielles, mais des domiciles dans la communauté générale dans lesquels les aînés habitent actuellement et dans lesquels ils continueront de vivre.** Néanmoins, les personnes qui se relocaliseront dans des résidences avec restriction d'âge représentent, en nombre, plus de 2 millions de canadiens. Conséquemment, la quantité de domiciles disponible commencera à augmenter, principalement à cause des aînés se relocalisant. **Les auteurs prédisent également une augmentation de demande de logement non-traditionnel (domicile non-familiale, bigénérationnel, etc.) et une diminution de la demande pour de nouveaux logement dans la communauté en général (par exemple maison uni-familiale).**

*Principale contribution :*

Les facteurs sociaux sont ceux permettant de mieux prédire le type de domicile habité par les aînés canadiens. La demande future de logement se fera au niveau des domiciles non-traditionnel. Toutefois, il sera également important de considérer les domiciles existants habités par les personnes âgées car il est prédit que la majorité d'entre eux y demeureront encore en 2022.

### **Appréciation**

*Évaluation :*

Cette étude de Perks et Haan (2010) éclaire le comportement résidentiel des aînés canadiens en fonction de facteurs d'influence peu soulevés dans la majorité des études recensées à ce jour. Bien qu'elle ne touche pas les facteurs de l'environnement bâti, cet article dresse le portrait des autres facteurs influençant la décision résidentielle. De plus, cet article complète celui d'Edmonston et Lee (2014) qui portaient davantage sur les tendances de mobilité résidentielle des aînés canadiens au cours des dernières années. En effet les facteurs de la présente étude va au-delà des données sociodémographique apportées par Edmonston et Lee

(2014) et se penche également sur les tendances futures. Ces deux études permettent donc une vision d'ensemble de la mobilité résidentielle des aînés canadiens.

*Pertinence pour  
ma recherche :*

Perks et Haan (2010) explorent l'importance du réseau social, de l'état de santé et de la situation économique dans le choix résidentiel des personnes âgées au Canada. Ainsi, bien que tous ces facteurs soient prédictifs de la décision résidentielle des aînés, le réseau social, principalement la présence d'un conjoint, est particulièrement importante dans le choix résidentiel. De plus, selon les auteurs, la majorité des aînés devraient continuer à vivre à domicile dans les prochaines années. Il sera donc important de penser à l'aménagement de leur domicile afin de répondre à leurs besoins et leur permettre de vivre là où ils le désirent. Néanmoins, ceux qui désireront déménager représentent, en chiffre, un grand nombre d'individu. Ainsi, 2 millions d'aînés quitteront leur domicile dans la communauté pour se tourner vers des résidences avec restrictions d'âge (avec ou sans soins). Ce nombre faramineux, (n'incluant pas la majorité de la cohorte des Baby-boomers), justifie à lui seul la nécessité d'un outil pour informer les personnes âgées sur les options offertes et leurs réponses à leurs besoins. Toutefois, cet outil devra aller au-delà des facteurs apportés dans cette étude.

*Méthodologie :*

\*\*\*

*Argumentation :*

\*\*\*\*

**Mots-clés :**

Housing, Older adults, Nursing care, Housing choices, Dwelling types, Future demand